WILLIAMS JOHN S.—
8427 C. 4605 D Pour taxes de ville des années 1894, 96; 1895, 96,
Montant $12 00

Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme partie du No 2 dans l'ilet no 613, borné par les rues Musique, Villeré, l'avenue St Roch et la rue Robertson, mesurant 31 pieds de face à la rue Musique sur 77 pieds de profondeur.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de chacune des propriétés ci dessus que me désignera chacun des débiteurs de la ville et dans le cas où ledit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriétés je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de ladite propriété spécifiée du débiteur à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par ledit débiteur. Les ventes se feront sans estimation, au comptant, contre monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la propriété et en payant en outre vingt pour cent et les dépens et la pénalité.

GEO. B. PENROSE,
Trésorier.

16 nov—16 23 30—déc 7 14 18

Avis aux créanciers hypothécaires de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Bureau du Trésorier de la Ville de la Nouvelle-Orléans,

Nouvelle-Orléans, 16 novembre 1897.

Conformément à la section 63, acte 85 de 1888, avis est par le présent donné à toutes les personnes qui ont des hypothèques sur des propriétés foncières situées dans la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans, sur lesquelles les taxes de l'année 1895 et les années précédentes n'ont pas été payées, que j'en commencerai la vente à la porte de la Cour, SAMEDI, le 18 décembre 1897, et qu'un nombre de portions de propriétés délinquantes sont maintenant annoncées dans ce journal conformément à la loi préparatoire à ladite vente. L'attention des créanciers hypothécaires est appelée spécialement sur ces annonces de ventes pour taxes, et ils sont prévenus d'avoir à prendre, avant la vente, telles mesures qu'ils jugeront nécessaires pour protéger leurs intérêts.

GEO. B. PENROSE,
Trésorier.

16 nov—16 23 30—déc 7 14 18

VENTES A L'ENCAN.

PAR HARRY H. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

George F. Wharton vs ses créanciers.

CONTENU ENTIER DE LA LIBRAIRIE

WHARTON

Encoignure des rues Canal et Baronne.

Consistant en

Livres rares et de valeur, Editions de luxe.

Livres français, Publications étrangères.

Editions complètes des ouvrages de Dickens, Scott, Thackeray, Bulwer, Cooper et autres.

Belle papeterie, beaux bric-à-brac, verre coupé et Biscuit, Argenterie, Objets en peau, Articles pour école, etc., etc.

Cash Register, Joli Coffre. Installations, Tables, Type-writer, etc.,

Et Autres Articles Trop Nombreux à Enumérer.

Aux Enchères Publiques.

CONDITIONS COMPTANT.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur, Bureau, 143 rue Carondelet—Le MARDI, 7 DECEMBRE 1897, à 11 heures A. M., sur les lieux, à l'encoignure des rues Baronne et Canal, vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté 26 novembre 1897, No du dossier 54,246, dans l'affaire de George F. Wharton vs ses créanciers, il sera vendu aux enchères publiques—

LE CONTENU ENTIER DE LA LIBRAIRIE WHARTON, BIEN ET FAVORABLEMENT CONNUE POUR SES BEAUX ET RARES STOCKS DE MARCHANDISES.

ON PEUT EXAMINER LE STOCK JOUR DE LA VENTE.

Conditions—Comptant avant livraison.
27nov—27 28—déc 2 5 6 7

PAR HECKER & SMITH.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENT DE CHOIX

—DANS LE—

PREMIER DISTRICT,

UN JOLI COTTAGE DOUBLE

Nos 617 et 619 rue S. Johnson

Entre Poydras et Perdido,

A L'ENCAN,

JEUDI 30 DECEMBRE 1897

Dans l'affaire de la Succession d'Ernest Brisso et épouse.

No 54.669—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR HECKER & SMITH—J. Paul Hecker, Encanteur—Bureau No 234 rue Carondelet, JEUDI le 30 décembre 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu et conformément à deux ordres de Cour séparés, les deux rendus et signés le 26 novembre 1897 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues S. Johnson, Poydras, Perdido et S. Galvez et désigné comme lot No 22 dudit ilet et mesurant 29 pieds 3 pouces et une ligne de face à la rue S. Johnson sur une profondeur de 123 pieds, 3 pouces et 6 lignes.

Les améliorations consistent d'un joli cottage double portant les Nos 617 et 619 rue S. Johnson et ayant quatre chambres de chaque côté et est maintenant loué à $10 par côté.

Conditions—Comptant — L'acquéreur assumera toutes les taxes de 1897 en sus du prix de l'adjudication, et un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'enchère au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 nov—28—déc 5 12 19 26 30

F. M. Soomarine versus American Laundry Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 53,782—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par H. G. Burkhardt et Fred A. Frere, liquidateurs de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

J. O. Daegit, J. F. Pecké, avocats des liquidateurs.
3déc—3 7 11

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. C. H. ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B—No 54 129

In Ré Théodore D. Palmer vs Mme Sallie W. Letchford.

VENTE EN PARTAGE.

Jeudi 6 Janvier 1898 à midi.

A la Bourse des Encanteurs, No 631 rue Commune, par W. C. H. ROBINSON, Encanteur—Bureau 812 rue Commune, Hennen Building—Sous et en un jugement de l'Hon. Fred. D. King, Juge de la Division B. de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans rendu le 5 octobre 1897 et signé le 15 octobre 1897, à moi adressé, je procéderai à la vente aux enchères publiques, les propriétés foncières suivantes à savoir.—

1° Un certain ilet de terre, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No 176 et borné par les avenues Pacifique et Atlantique et les rues Newton et Decatur, et divisé en vingt lots du No 1 à 20 inclusivement et mesurant comme suit—

Lot No 1 forme l'encoignure de l'avenue Atlantique et de la rue Newton et mesure 32 pieds 1 pouce 5 ligne de face à l'avenue Atlantique, sur une profondeur et façade de 123 pieds 8 pouces à la rue Newton.

Lots 2 à 9, les deux inclus, se joignent et mesurent chacun 32 pieds 3 pouces de face à l'avenue Atlantique sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces. Lot 10 forme l'encoignure de l'avenue Atlantique et de la rue Decatur et mesure 32 pieds 1 pouce 5 lignes de face à l'avenue Atlantique sur une profondeur et façade sur la rue Decatur de 123 pieds 8 pouces. Lot 11 forme l'encoignure de l'avenue Pacifique et de la rue Decatur, et mesure 32 pieds 1 pouce 5 lignes de face à l'avenue Pacifique sur une profondeur et façade sur la rue Decatur de 123 pieds 8 pouces.

Lots 12 à 19, les deux inclus, se joignent et mesurent chacun 32 pieds 3 pouces de face à l'avenue Pacifique sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces. Lot No 20 forme l'encoignure de l'avenue Pacifique et de la rue Newton et mesure 32 pieds 1 pouce 5 lignes de face à l'avenue Pacifique sur une profondeur et façade à la rue Newton de 123 pieds 8 pouces, le tout plus ou moins, entre lignes parallèles.

2° Un certain ilet de terre situé dans le Cinquième District de cette ville, connu comme l'ilet No 223 borné par les rues Elmire et avenue Pacifique et les rues Lapeyrouse et Socrates, et ayant une façade à chacune des rues Lapeyrouse et Socrates de 247 pieds 4 pouces et une profondeur à chacune des avenues Pacifique et Elmire de 309 pieds 9 pouces.

Le tout d'après le plan fait par W.T.Thompson, voyer, en date du 7 mars 1849, copies duquel sont faits par W. C. Kehan, en date du 17 décembre 1890, maintenant en exhibition à la bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance à un et deux ans de crédit avec intérêt au taux de sept pour cent par an sur les paiements différés, à être représenté par des billets des acquéreurs garantis par privilège et hypothèque spéciale du vendeur, avec cinq pour cent d'honoraires d'avocat, en cas d'un procès pour forcer la collection des dits billets; les acquéreurs devant déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et assumer les taxes de 1898.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant M. E. L. Simons, notaire,

Plans à la Bourse.

W. C. H. ROBINSON.

Encanteur et agent de propriétés, Hennen Building, 812 rue Commune
5 déc—5 12 19 26—jan 2 6.

PAR W. D KINGSTON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Joseph Littiere, un Absent.

No 54,303, Cour Civile de District, Division E—Paroisse d'Orléans. Conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon George H. Théard, juge de la susdite Cour, le dit ordre daté et signé le 24 novembre 1897, et à moi adressé, je procéderai de vendre à mon bureau, No 144 rue Carondelet, à l'enchère publique, MERCREDI, le 5 janvier 1898, tous les droits titre, intérêt et réclamation dans la suivante décrite propriété, à savoir—

1° Deux certains lots de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No — borné par les rues St Philippe, Dumaine, Rendon et Lopez mesurant chacun 30 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, connus comme lots Nos 23 et 24. Le lot 23 formant l'encoignure des rues Dumaine et Lopez.

2° Trois certains lots de terre dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet No — borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, Salcedo et Gayoso, les dits lots désignés par les Nos 17 et 18 mesurant chacun 31 pieds de face à la Promenade Carondelet

3° Dix certains lots de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 337, borné par les rues Toulouse, St Pierre, Georgeois et Broad, désignés par les Nos 1 à 10. Lots 1 et 2 mesurant chacun 30 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Broad sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Broad et Toulouse. Les lots Nos 3 à 6 inclusivement, mesurant chacun 30 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Broad sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 9 et 10 mesurant chacun 30 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Broad sur 100 pieds de profondeur. Le lot No 10 formant l'encoignure des rues Broad et St Pierre.

Conditions Comptant—Acte de vente pardevant Robert P. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

W. D. KINGSTON, Encanteur,
114 rue Carondelet.

5 déc—5 12 19 26—jan 5

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Allée Jane, près la rue Banks.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 832 rue Commune—JEUDI, 6 janvier 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 1er décembre 1897 et rendu dans la succession de Paul Hoegi ou Heegi, No 51,677 du Dossier de la dite Cour—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Banks, White, Palmyre et l'allée Jane, désigné comme lot No 25 et mesurant 26 pieds 7 pouces de face à l'allée Jane sur une profondeur de 114 pieds 10 pouces et 1 ligne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant le reste à 1 an de crédit, avec billet portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de garantie; un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5 déc—5 12 19 26—jan 2 6

VENTES PAR LE CONSTABLE.

August Huard vs Antoine Toney—No 28.226.—Mme Thelesie Longpré vs J. A. Sturtevant—No 29,541.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nlle Orléans. — En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Gabriel Fernandez juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées et numérotées, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à mon entrepôt No 728 rue Bienville, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 6me jour de décembre 1897, à 11 heures A.M., de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un lot de meubles de maison, un piano, etc.

Saisi dans les affaires ci-dessus intitulées et numérotées, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux

LEON MARTINY,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.

26 nov—26—déc 2 6

Metropolitan Bank versus New Orleans Brewing Association.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 47,524—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte des revenus et des déboursés pour le mois de juin 1897, présenté par A. G. Ricks, Receveur de la New Orleans Brewing Association, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

Dinkelspiel & Hart, avocats.
4 déc—4 8 13

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Premier District connu comme l'ancien No 59 RUE RACE,

Entre les rues St-Thomas et Religieuse, (l'arrière rue étant la rue Robin.)

Screwmen's Benevolent Association of N. O. vs John Burke.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 54,852—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 23 décembre 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Race, St-Jean Baptiste, maintenant St Thomas, Robin et Religieuse, mesurant quarante-et-un pieds de face à la rue Race sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes, commençant à une distance de quatre-vingt-six pieds dix pouces et cinq lignes de l'encoignure des rues Race et Religieuse.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

FRANK ZENGEL,
Avocat pour les plaignants.

20nov—20 26—déc 3 10 17 23

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN & LESSEPS.

VENTE DU RECEVEUR.

No 53,133—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

Hy Germann vs Mauberret Printing House Limited.

PAR A. A. LESSEPS, encanteur, bureau No 230 Passage de la Bourse—En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 29 novembre 1897, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu aux enchères publiques, le SAMEDI 11 décembre 1897, à 11 heures A. M., aux Nos 632 et 634 rue Poydras, entre les rues Camp et St Charles, premier district de cette ville, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir—

Le stock entier de la dite imprimerie consistant en presses à imprimer, caractère, tables, marbres, machine à gaz et accessoires, papier, meubles de bureau, installations, etc, et tout ce qui a rapport à une imprimerie de premier ordre.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Kinzelspiel et Hart, avocats.

30 nov—30—déc 4 9 10 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de grande propriété amélioré et de valeur dans le Sixième District, formant l'encoignure de l'avenue Louisiane et la rue Carondelet, dans l'ilet borné par les rues Baronne et Delachaise.

James M. Pagand vs W. G. Mitchell

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 54,859—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 23 décembre 1897, à midi, de la propriété ci-après decrite, à savoir.

Deux lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, désigné par les Nos un et deux de l'ilet No 23 sur le plan originel du faubourg "Plaisance," borné par les rues Carondelet, Baronne, Delachaise et l'avenue Louisiane, et mesurant chacun trente pieds de face à l'avenue Louisiane sur une profondeur de cent vingt-huit pieds entre lignes parallèles; lot No un formant l'encoignure de l'avenue Louisiane et de la rue Carondelet.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Harry H. Hall avocat pour le plaignant.

19 nov—19 20 21 26—dec 3 10 17 23

VENTE PAR LE CONSTABLE.

Crawley et Flautt vs Frank Cronzeilles.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, No 35,620—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de la maison de Cour, rue du Camp entre les rues Lafayette et Girod, le MARDI 28 décembre 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville; dans l'ilet No 632, borné par les rues St-Bernard, Claiborne, Laharpe et Robertson désigné comme lot No 2, mesurant 21 pieds 4 pouces sur la rue St Bernard, 170 pieds de profondeur sur le lot No 1, 120 pieds 6 pouces de profondeur sur le lot No 3, et 21 pieds 6 pouces dans le fond, connu comme le No 86 rue St-Bernard

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux

ED. P. FOLEY,
Constable de la Première Cour de Cité

27 nov—27—déc 5 11 16 22 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du Contenu d'un Magasin de Mercerie et de Nouveautés,

Consistant en Pantalons, Paletots, Chemises de Dessous, Serviettes, Serviettes de Table, Châles, Courtepointes, Chemises, Chaussettes, Cols, Bretelles, Gants, Mouchoirs, Cocardes, Cravates, Ceintures, Garnitures, Dentelles, Passementeries, Doublures, Parfumeries, Savons, Brosses, Porte-Monnaies, Harmonicas, Ciseaux, Couteaux, Boutons, Crayons, Epingles, Fils, Jouets, Livres, Rideaux, Bijoux, Ornements, Etc., ainsi que des Vitrines, etc., et beaucoup d'autres articles, etc.

Alphonse Baudean vs John Kory.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 54 820—En vertu d'un ordre de vente, daté le 26 novembre 1897 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulé, je procéderai à la vente aux enchères publiques, sur les lieux ci-après décrits, le MERCREDI, 8 décembre 1897, à 10:30 heures A.M. des propriétés ci-après décrites, à savoir—

A mon entrepôt, rue Ste Anne, entre les rues Royale et Chartres, le contenu et les fournitures, etc., d'un magasin de Mercerie et de Nouveautés transportés en mon entrepôt, suivant l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

R. J. Maral, avocat pour le plaignant.

27 nov 27—déc—3 4 8

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 2212 rue HOPITAL,

Entre les rues Galvez et Miro.

BATISSE A DEUX ETAGES

Succession de Louise Mangin.

No 54,689—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau No 812 rue Commune, MERCREDI, le 22 décembre 1897, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la "New Orleans Real Estate Exchange," No 717 rue Commune, entre les rues St-Charles et Carondelet, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 17 novembre 1897, pour le compte de la susdite succession, les propriétés suivantes, à savoir:—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, dépendances et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Second District de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Hôpital, Miro et Galvez, le dit lot désigné par la lettre L et mesurant 39 pieds 8 pouces 1 ligne de face sur la rue Hopital, par une première profondeur de 46 pieds 11 pouces sur le côté vers la rue Galvez, ensuite une seconde profondeur sur une ligne oblique de 37 pieds 5 pouces à la ligne du fond du dit lot qui mesure 30 pieds 11 pouces vers la rue Miro et 75 pieds 10 pouces 2 lignes sur la ligne la plus près de la rue Miro.

Les améliorations consistent en une bâtisse à deux étages avec quatre chambres et galerie devant et sur le côté, bâtisse dans le fond avec deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

Termes et Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1897 et déposer au moment de l'adjudication dix pour cent de son enchère.

Acte de vente pardevant M. C. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 nov—20 24—1 8 15 22 dec

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Excellent Placement,

La bâtisse en briques de choix, centrale et commode, double à un étage avec mansarde, avec une bâtisse en briques, double à deux étages dans le fond, Nos 1119 à 1125 rue Magasin.

Succession de Mme C. H. Wollrich.

No 53,980—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—Le MERCREDI, 29 décembre 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés foncières No 629 rue Commune près Camp, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 16 septembre 1897, in re et pour le compte de la succession de Mme C. H. Wollrich, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Calliope, Gaiennié et Camp, désigné par la lettre O, sur un devis de E. Pilié, le 12 Novembre 1889, annexé à un acte passé devant Fred Zengel notaire le 14 Novembre 1889, mesurant 33 pieds 3 pouces de face à la rue Magasin, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent de la grande et substantielle bâtisse à un étage en briques avec mansarde Nos 1119 et 1125 rue Magasin, divisée pour les affaires ou pour résidence, avec une allée comme entrée de chaque côté; 2 chambres de chaque côté dans la mansarde, cour pavée, citerne, etc., ensemble avec une bâtisse double en briques à deux étages dans le fond. Situation centrale et près du centre des affaires. Cette propriété, sous une bonne administration, rapportera bientôt entre $40 et $50 par mois.

Conditions—Comptant.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Charles B. Upton, notaire

Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

28 nov—28—déc 5 12 19 26 29

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

In re The Moss Cigar Co., Lt'd.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division C—No 54 749.

PAR E. CURTIS, Encanteur. — Bureau (ancien Nos 54 et 56 rue Baronne—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, l'Hon F. A. Monroe, juge, daté et signé le 22 novembre 1897 et à moi adressé, je procéderai à vendre le MARDI, 7 DECEMBRE, A 11 HEURES A. M., aux

ANCIENS Nos 54 et 56 RUE BARONNE,

Un lot d'installations, tels que Vitrines et Comptoirs Cigares, Pipes, Coffre-Fort à combinaison, Cash Register, Comptes, etc., d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.
26nov—26 28—déc 1 5 7

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.— No 54,958. — Division D — John J. Maher vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire John J. Maher insolvable, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James J. Woulfe, Esq., notaire public, en son bureau No 623 rue Gravier, dans cette ville, commençant le JEUDI 30e jour de décembre 1897, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourront être portées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, que W. A. Bell, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que l'inventaire demandé soit fait par James J. Woulfe, Esq., notaire public, et que W. H. Allen et P. J Tourmillon soient nommés et assermentés comme estimateurs de la propriété à inventorier conformément à la loi

Nouvelle-Orléans, 26 novembre 1897.

[Signé] N. H. RIGHTOR,
Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

30 nov—30—7 20 déc

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent, que le 13 me jour de septembre 1897, jugement a été rendu en cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les termes et chiffres suivants, à savoir:

Mme Corinne M Hunt vs Ferdinand Kane, son mari—No 54 084—Division E.

Dans cette affaire, soumise pour adjudication, la Cour considérant la loi et l'évidence étant en faveur de la plaignante, pour le montant ci-après désigné, et pour les raisons verbalement assignées

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Corinne M. Hunt femme de Ferdinand Kane, et contre le défendeur, le dit Ferdinand Kane, son mari décrétant une séparation de biens entre eux

Il est de plus ordonné et décrété que la plaignante doit avoir et recouvre jugement contre le défendeur pour le montant entier de quatre cent quatre-vingt-cinq dollars, avec intérêt légal à partir du 26 juillet 1897 jusqu'à paiement et frais.

Jugement rendu le 13 septembre 1897.

Jugement signé le 18 novembre 1897.

Signé: GEO. H. THEARD,
Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce vingt neuvième jour de novembre en l'année de Notre Seigneur, Mil-Huit-Cent-Quatre-Vingt-Dix-Sept.

F. J. TOURNILLON, Député-Greffier.

30 nov—30—déc 4 9

NOMS Des Rues Qui ont été changés.

PREMIER DISTRICT.

Foucher, (commençant à Poydras), maintenant Constance.
Martin, maintenant Willow
Delord, maintenant avenue Howard.
Pearl, maintenant Pea.

DEUXIEME DISTRICT.

Wilson, maintenant Serantine.
Oak, maintenant Orchid.
Port, maintenant Moss.
St-Jean, maintenant Bell.
Washington, maintenant Bouquette.
Chemin du Bayou, (de Nord Remparts à Nord Claiborne), maintenant Hôpital.
Chemin du Bayou, (commence à Nord Claiborne, au lieu de Nord Remparts).
Calhoun, maintenant Arthur.
Clay, (nord du Chemin de la Métairie), maintenant Emmett.
Gaines, maintenant Germain.
Génois, maintenant Freeman.
Hôpital, (maintenant du fleuve à Nord Claiborne, puis au lac).
Avenue Jackson, (anciennement avenue Van Buren), maintenant avenue Chalmette.
Avenue Monroe, maintenant avenue Mound.
Webster, maintenant Voisin.

TROISIEME DISTRICT.

Livaudais, maintenant Buchanan.
Pope, maintenant Home.
Rosalni, maintenant Rosalind.
Warsaw, maintenant République.
Adams, maintenant Alabo.
Alexander, maintenant Kentucky.
Bagatelle, maintenant Bourbon.
Delaronde, maintenant Douglass.
Dryden, maintenant Dinsmore.
Champs-Elysées, maintenant avenue Champs-Elysées.
Enghein, maintenant avenue Lafayette.
Génie, maintenant Grant.
Girod, maintenant Villeré.
Bons-Enfants, maintenant St-Claude.
Hunters, maintenant Eads.
Joséphine, maintenant Japonica.
Jumonville, maintenant Pontalba.
Léonidas, maintenant Lombard.
Livingston, maintenant Mandolin.
Monroe, maintenant Tupelo.
Petra, maintenant Dubreuil.
Poète, maintenant Avenue St-Roch.
Salomon, maintenant Sabrana.
Socrates, maintenant Selma.
Solon, maintenant Sénat.
Union, maintenant Touro.
Washington, maintenant Avenue St-Roch.

QUATRIEME DISTRICT.

Harmonie (fait maintenant à Chestnut).
Avenue et rue Jackson (maintenant Avenue Jackson.)
Levée, maintenant Tchoupitoulas.

CINQUIEME DISTRICT.

Barthélemy, maintenant Bermuda.
Avenue Canal, maintenant Avenue Whitney.
Chestnut, maintenant Belleville.
Church, maintenant Kent.
Decatur, maintenant Diana.
Franklin, maintenant Nunez.
Hancock, maintenant Hermosa.
Jackson, maintenant Avenue Slidell.
Jefferson, maintenant Rivière.
Lapeyrouse, maintenant Lamarque.
Madison, maintenant Avenue Brooklyn.
Market, maintenant Avenue Opelousas.
Monroe, maintenant Thebe.
Octavia, maintenant Clyde.
Penn, maintenant Fuller.
Peter, maintenant Avenue Pélican.
Villeré, maintenant Morgan.
Washington, maintenant Wagner.

SIXIEME DISTRICT.

Levée, maintenant Tchoupitoulas.
Louisa, maintenant Irma.
Green, maintenant S. Liberté.
Chesnut (au-dessus du Parc), maintenant Audubon.
Market, maintenant Meadow
St-Patrick, maintenant Saratoga.
Washington, maintenant Hampson.
Arcadie, maintenant Magnolia.
Barthélemy (de Upperline à Calhoun).
Euterpe (de S. Broad à l'avenue Hagan).
Gasquet, maintenant Vincent.
Henry, maintenant Willow
Mire (de Walnut à Lower Line), Spruce.
Polymnie (de S. Broad à l'avenue S. Hagan), Ebba.
Terpsichore (de S. Broad à l'avenue S. Hagan), Eve.
Uranie (de S. Broad à l'avenue Hagan,) Elk.
Victor, maintenant Magnolia.

SEPTIEME DISTRICT ET NOUVEAU CARROLLTON.

Architects, N. C., maintenant Apollonia.
Bernadotte (de Douzième au Apricot à N. Line), maintenant Protection.
Canada, maintenant Sycamore.
Clay, maintenant Cherry.
Clinton, maintenant Cherokee.
Cypress, maintenant Panola.
De Armas, maintenant [illegible]
Huitième, maintenant Spruce.
[illegible]

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Esplanade et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytania et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 25
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson
17 Constance et Première.
18 Magasin et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliseum.
26 Jackson et Liberté.
27 Douzième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 3me Precinct
37 Race et Magasine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 4
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 12 Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julia et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julia et Commerce.
71 Pied de la rue Julia, Dép [illegible] & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magasine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 2 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3 Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Sucre, François.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 2 Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
512 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Dauphine.
513 Dauphine et Indépendance.
514 Station des cars, Pelagne.
515 Casernes des Etats-Unis
516 [illegible]

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN.

CHARTE.

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE D'ORLEANS, VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

QU'IL SOIT CONNU, Que ce quatorzième jour d'avril, en l'année mil-huit-cent quatre-vingt-sept,

Pardevant moi, Jefferson Charles Wenck, notaire, dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-dessous nommés et soussignés, sont venus et comparus en personne les diverses personnes dont les noms sont ci-dessous souscrits, qui ont déclaré que, se prévalant des lois de cet Etat, dans tels cas faits et pourvus, elles s'engagent et se lient par ce contrat ainsi que toutes autres personnes qui pourraient s'associer à elles, à former et constituer une corporation et corps politique en loi pour les objets et buts, et d'après les conditions et stipulations ci dessous, à savoir

ARTICLE I.

Le nom de la corporation ci-formée est déclaré être la "NEW ORLEANS SEWER COMPANY," et elle aura son domicile en la ville de la Nouvelle-Orléans et jouira de son nom corporatif pour une période de quatre-vingt dix-neuf ans à partir de la date de cet acte. Elle aura le pouvoir de contracter, poursuivre et être poursuivie en justice en son nom corporatif; faire et user un sceau de corporation, lequel pourra être annulé ou changé à volonté; tenir, recevoir, louer, acheter et transférer ainsi qu'hypothéquer sous son nom corporatif, ses franchises et propriétés, tant réelles que personnelles; emprunter et prêter de l'argent, donner ou recevoir, en donner des garanties, émettre des bons hypothécaires et autres obligations, avec le pouvoir de les vendre, de les engager ou d'en disposer; nommer tels gérants, directeurs, officiers, surintendants et agents que les intérêts et les commodités de la corporation nécessiteront; à faire et établir tels règlements, règles et régulations pour la dite corporation qui peuvent être nécessaires et propres, et à les changer et amender à volonté

ARTICLE II.

L'objet et le but pour lesquels cette corporation est organisée et la nature des affaires qu'elle y fera, sont par la présente déclarés être l'acquisition de la franchise du sewerage accordée à son origine à A. A. Woods et ses associés par l'ordonnance No 6142 S du C., et de construire, maintenir et opérer le système d'égouts (sewerage) dans la ville de la Nouvelle-Orléans, pourvu dans la dite ordonnance et dans le contrat subséquemment souscrit en vertu de la dite ordonnance entre la dite ville de la Nouvelle-Orléans et A. A. Woods et ses associés, par acte pardevant Joseph D. Taylor, en date du 13e jour d'avril 1882; et d'assumer toutes les obligations du dit A. A. Woods et ses associés à la ville de la Nouvelle-Orléans sous le dit contrat et de construire en général et maintenir les travaux de drainage, d'égout et de réclamations de terre.

Toutes les citations devront être faites au président de la corporation et en son absence, le vice-président sera la personne sur laquelle toutes citations et procédures légales devront être instituées

ARTICLE III.

Le fonds capital de cette corporation est fixé à la somme de Deux Millions de Dollars, à être représenté par vingt mille actions de Cent Dollars chacune; lequel fonds capital peut être augmenté ou réduit par un vote des trois quarts des actionnaires à une réunion appelée dans ce but; le paiement des dites actions se fera comptant, à tels moments, en telles sommes et sur tels avis qui seront prescrits par le bureau des directeurs, qui auront aussi le pouvoir d'émettre le stock payé en entier en paiement des propriétés transférées à la dite corporation, ou pour l'achat de la franchise du système d'égout (sewerage) ou autres franchises, ou pour les travaux qui y seront faits, à tels moments et de telles manières qui seront déterminées par le bureau de direction et la dite corporation deviendra une affaire en opération aussitôt que le montant de sept cent dollars aura été souscrit au stock capital comptant.

ARTICLE IV.

Tous les pouvoirs corporatifs de la dite corporation seront investis à un bureau de direction, composé de sept personnes, qui seront élus annuellement (excepté le premier dont il sera fait prévision plus tard) le premier lundi de mars de chaque année, le dit bureau aura le pouvoir de faire toutes les règles et lois nécessaires pour le gouvernement et la gérance de la Compagnie, et de ses officiers et agents, et pour conduire les mêmes, et de nommer les officiers et agents subordonnés, dans ce but. Chaque directeur devra être actionnaire le jour de l'élection et pendant son terme d'office. L'élection sera tenue dans les bureaux de la compagnie sous la direction de trois commissaires qui seront nommés par le bureau de direction. Il sera donné dix jours d'avance avis de cette élection, par une publicité dans un des journaux quotidiens publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et les directeurs alors élus devront servir jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus et qualifiés. Une majorité des votes élira, et un vote sera alloué pour chaque action de stock représenté, par le porteur en personne ou procuration écrite. Toute vacance survenant dans le dit bureau par n'importe quelle cause sera remplie par les directeurs restants. Une majorité des directeurs constituera un quorum pour la transaction des affaires. Le Bureau de direction devra à sa première réunion de chaque année élire de leur nombre un président et un vice-président et devront aussi élire un secrétaire et trésorier qui sera ou ne sera pas un membre du bureau, et de temps en temps nommer tels autres officiers, commis, surintendants et agents qui pourraient être nécessaires pour les buts et affaires de adite corporation, et se renvoyer à volonté. Tout directeur pourra par écrit nommer, et à sa volonté révoquer une procuration à être approuvée par le bureau, pour agir en son lieu et le représenter en son absence aux réunions du bureau; la dite procuration donnera à celui qui l'aura reçue tous les pouvoirs et privilèges de son constituant, et il ou la raison sociale de laquelle il est membre, devra être possesseur de une (1) action du fonds capital de la compagnie.

Le bureau de direction n'aura pas le pouvoir sans le consentement spécial des actionnaires donné à une réunion appelée dans ce but, d'autoriser des hypothèques sur les propriétés et franchises de la corporation excédant deux

ARTICLE V.

Les personnes ci-dessous nommées, à savoir: —John S. Rainey, C. M. Soria, John Barkley, Lucas E. Moore, S. O. Thomas, H. D. McCown et Sam Henderson, Jr., seront et sont par le présent constitués le premier bureau de directeurs et tiendra l'office jusqu'au premier lundi de mars 1898, et jusqu'à ce que leurs successeurs sont dûment élus et auront qualifiés et auront pris leurs sièges.

ARTICLE VI.

Quand cette corporation sera dissoute, soit par limitation ou pour quelqu'autre raison, ses affaires seront liquidées sous la surintendance de trois commissaires liquidateurs, devant être nommés à cet effet parmi les actionnaires de la compagnie à une réunion générale des actionnaires, convoquée après les trente jours d'avis antérieur publié dans des journaux quotidiens publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et un avis du secrétaire de la corporation, envoyé par la poste à chacun des actionnaires à sa dernière adresse connue, et avec le consentement d'une majorité du montant du stock capital.

Les dits commissaires resteront en fonction jusqu'après que les affaires de la corporation seront entièrement liquidées, et quelque que soit la vacance ayant lieu dans leur nombre, pour quelque cause que ce soit sera remplie par les commissaires restant, lesquels devront tout de même pendant semblable vacance continuer d'agir.

ARTICLE VII.

Cet acte d'incorporation peut être changé, altéré ou amendé par un vote des deux tiers du montant du stock capital, ou la dite corporation peut être dissoute par un vote des trois quarts du montant du dit stock capital à une réunion générale des actionnaires convoquée pour cette mesure, après avis [illegible] prévu dans l'article précédent a

ARTICLE VIII.

Aucun actionnaire ne sera jamais tenu passible ou responsable pour les contrats ou fautes de la dite corporation par aucun montant de plus que la balance non-payée due à la Compagnie sur les actions du stock souscrit pour ou à lui appartenant, de même qu'aucune informalité dans l'organisation n'aura le pouvoir de rendre cette charte nulle ou d'exposer un actionnaire à aucune responsabilité au-delà du montant de son stock.

Ainsi fait et passé dans mon étude de notaire à la Nouvelle-Orléans, en présence de William Renaudin et Charles J. Rerr, témoins compétents d'un âge légal et résidents en cette ville qui à ceci ont souscrit leurs noms, ensemble avec les dites parties et moi, notaire, sur le jour et date mis en avant dans le certificat de ceci

Signatures originales.

Succession de Jeannette et Suzanne Jenandot.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 54,999—Division D Attendu que John Celtraro a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jeannette et Suzanne Jenandot, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

30nov—30—déc 5